



Perte d'emploi à cause d'une lésion professionnelle

Par **Fayez**, le **15/10/2008** à **23:25**

Bonjour,

J'ai perdu mon emploi le 30 septembre 2008 à cause de ma lésion professionnelle (Tendinite au poignet droit). Mon employeur (CGI) me dit que c'est à cause d'une baisse de volume de travail chez le client (BELL).

Je trouve que c'est à cause de ma lésion car j'étais en congé de maladie du 4 septembre au 14 septembre 2008. Par la suite, j'ai retourné au travail. Et, j'avais dit à mon employeur que je devrais consulter un chirurgien plastique dans un mois environ pour voir si j'aurai besoin d'une chirurgie. Selon moi, j'ai coûté cher pour cette compagnie. J'ai travaillé pendant 8 ans pour cette compagnie et j'étais la seule dans mon équipe de partir. S'il voudrait mettre des gens dehors, il ne devrait pas commencer avec des personnes ayant moins d'annciété que moi? Est-ce que j'ai raison? Quel conseil pourriez-vous me donner?

Merci pour votre aide,

Fayez